Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260627-N06CC230626-DE

Délibération du conseil communautaire
N°06-CC230626

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle « Emeraude » à Neulliac, sous la présidence de Soizic PERRAULT.
Le conseil communautaire est composé de 55 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 17 octobre 2025.
Etaient présents : Jean GUILLOT et Gaëlla AUBRY-BELNA de Bréhan ; Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN et Corinne HAQUIN de Cléguérec ; Daniel AUDO et Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Benoît LEGRAND de Guern ; Arnaud DAVID de Kergrist ; Jean-Jacques VIDELO du Sourn ; Olivier GUEGAN et Anne-Claire RESCOURIO de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER de Neulliac ; Lionel ROPERT, Claudine LE GARGASSON et Guillaume DUVAL de Noyal-Pontivy ; Luc BOVANI et Nadine LEVEQUE de Pleugriffet ; Soizic PERRAULT, Caroline JEGADO, Roger BERNON, Albane STEPHAN, Julie LEBEL, Frédéric MAGUET, Laurent TELLIER, Marcel TARTARY, Sabine BRESSON et Jean-Jacques MERCEUR de Pontivy ; Bernard LE BRETON et Claudine GICQUEL de Radenac ; Cédric JOSSO et Lydia DESMARES de Réguiny ; Christophe JOUANNO et Anne-Lise CARRO de Rohan ; Guy GAUTIER de Saint-Aignan ; Anne LE BORGNE de Sainte Brigitte ; Lorène BERRONE de Saint-Connec ; Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Carole SCHNAIDERMAN de Saint-Gonnery ; Laurence MARIVAIN et Christian GUILLEMET de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien et Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir :Jean-Yves QUENTEL de Gueltas à Claude VIET ; Laëtitia BRIZOUAL de Kerfourn à Benoît LEGRAND ; Emmanuelle GUEVELLO-COUDERT du Sourn à Jean-Jacques VIDELO ; Véronique BLANDEL de Neulliac à Jean-Pierre LE PONNER ; Philippe JOUBAUD de Pontivy à Soizic PERRAULT ; Alexandre DESHAYES de Pontivy à Roger BERNON ; Jacqueline BOLLE-JESUS de Pontivy à Albane STEPHAN ; Alicia LE MOING de Pontivy à Caroline JEGADO ; Paul LE GUERNIC de Pontivy à Laurent GANIVET et Claude-Albert LE BRIS de Saint-Gérand-Croixanvec à Magalie GAUTIER.

Commission de contrôle financier (CCF)
Adoption du règlement

Vu les articles R2222-1 à R2222-6 du Code général des collectivités territoriales imposant aux collectivités de créer une commission de contrôle financier (CCF) dans toute commune ou établissement public ayant plus de 75 000€ de recettes de fonctionnement et ayant au moins une convention financière comportant des règlements de comptes périodiques conclue entre la collectivité et un tiers,
Vu la délibération du 19 mai 2026 portant création de la commission de contrôle financier de Pontivy Communauté pour la période du mandat électoral de 2026-2032,
Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 02 juin 2026,

Considérant que la commission de contrôle financier a pour rôle de contrôler les conventions financières, service confié à un tiers et gestion du service par un tiers, passés par la collectivité pour la gestion de services publics (délégations de service public, concessions, contrats de prêts, marchés publics de gestion d'un service, marchés de partenariat intégrant une mission de gestion de service publique),

Considérant que le règlement de la commission de contrôle financier est un acte qui formalise et précise les principales règles de fonctionnement de la commission,

Considérant que, valable pour la durée de la mandature, il pourra être actualisé en fonction de l'évolution des dispositions législatives et règlementaires,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter le Règlement de la Commission de Contrôle Financier (CFC) annexé à la présente délibération,**
- **d'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

La Présidente,
Soizic PERRAULT

Le Secrétaire de séance,
Claude VIET